



La cause de la pension alimentaire pour enfant contestée ***Scénario simulé en droit de la famille : Thomas c. Andrews***

Ressource pour l'enseignant

Liens au Curriculum : Comprendre le droit canadien (CLU3E), 11^e année, cours préemploi

Domaine de droit : Droit de la famille

Durée approximative : 1 période

Attentes

1. Expliquer comment le droit s'applique à la famille.
2. Communiquer des idées et des points de vue étayés par des recherches en utilisant la terminologie juridique.

Contenus d'apprentissage

1. Expliquer les éléments clés du droit de la famille (p. ex., partage des biens à la suite d'un divorce, d'une séparation ou d'un décès; obligations juridiques des conjoints dans le mariage ou dans l'union de fait, droits des conjoints de même sexe; garde des enfants; pension alimentaire; testament).
2. Communiquer, oralement et par écrit, ses idées, son point de vue et ses arguments en utilisant la terminologie juridique, en fonction du public des et objectifs visés.

Description du scénario

1. Christopher Andrews et Stella Thomas ont été mariés pendant 5 ans. Ils ont eu une fille du nom de Sylvia. Leur mariage s'est terminé par un divorce lorsque Sylvia était âgée de 4 ans.
2. Dès que le divorce a été prononcé, Christopher s'est remarié avec une femme du nom de Maureen. Ils sont mariés depuis 14 ans et ont deux enfants, Ben âgé de 14 ans et Sam âgé de 12 ans. Christopher enseigne à Toronto et gagne 55 000 \$ par année. Maureen travaille comme caissière dans une épicerie et gagne 32 000 \$ par année.

3. Sylvia, la fille de Christopher issue de son premier mariage, a maintenant 18 ans et va commencer l'université en septembre. Elle est inscrite à plein temps à l'Université Ryerson.
4. Lorsque Christopher et Stella ont rompu, Sylvia était âgée de 4 ans. Au début, Christopher voyait Sylvia de temps à autre. Il était cependant toujours difficile pour eux de se parler et Sylvia disait souvent qu'elle ne voulait pas le voir. Lorsqu'elle a eu 8 ans, Sylvia ne voulait plus rien savoir de son père. Elle lui a envoyé une lettre lui disant qu'elle ne voulait plus le voir ni entendre parler de lui.
5. Christopher et Stella avaient une entente verbale selon laquelle Christopher verserait une pension alimentaire du montant de 100\$ par mois pour Sylvia. Il était fâché de devoir payer une pension alimentaire pour sa fille qui ne l'aimait pas et ne voulait pas le voir. Après que Sylvia lui ait écrit la lettre, Christopher était très blessé. Il a décidé de couper tous les liens avec sa fille et a cessé de lui téléphoner.
6. Après la dissolution du mariage, Stella est retournée travailler mais avait du mal à gagner assez d'argent pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de Sylvia. Elle a souffert de dépression, ce qui a rendu difficile la tâche de conserver un emploi pour une longue période. Aujourd'hui elle gagne un salaire de 38 000 \$ par année comme aide enseignante.
7. Stella fait une demande formelle de pension alimentaire pour son enfant. Elle veut que Christopher continue de payer une pension alimentaire pendant que Sylvia fréquente l'Université. Christopher est d'avis qu'il n'a plus à payer de pension maintenant que Sylvia a atteint l'âge de 18 ans. De plus, il croit que Sylvia a mis fin à leur relation lorsqu'elle était âgée de 8 ans (tel qu'indiqué dans la lettre qu'elle lui a écrit) et qu'elle ne devrait plus être considérée comme un «enfant du mariage».

Le jugement final

1. Il s'agit d'un scénario simulé. Les élèves devront décider d'un jugement équitable en se fondant sur l'information fournie.

Stratégies d'enseignement et d'apprentissage

1. Débutez par une discussion sur les conséquences du divorce sur les enfants et la responsabilité des parents envers les enfants. Demandez aux élèves de lire **La grande question** et de répondre dans l'espace fourni. Discutez des leurs réponses en salle de classe.
2. En ayant recours à une stratégie de lecture axée sur l'enseignant ou l'élève, lisez **Les faits du scénario**. Répondez aux questions et vérifiez la compréhension.

3. Discutez des deux questions énoncées dans *Les questions en litige*, de même qu'aux questions suivantes: Est-ce que cela fait une différence que Sylvia ait écrit la lettre lorsqu'elle était âgée de seulement 8 ans? Est-ce que la lettre libère Christopher de ses responsabilités envers Sylvia? Est-ce que Christopher est encore responsable de Sylvia même si elle est âgée de 18 ans et qu'elle quitte la maison pour aller étudier à l'université?
4. Révissez *La loi pertinente* et surlignez les endroits qui s'appliquent particulièrement au cas présent.
5. Demandez aux élèves de lire *Le point de vue de chacun* pour comprendre la situation des deux parties. Discutez pour voir si les opinions des élèves changent en ce qui concerne *Les questions en litige* après avoir entendu de l'information supplémentaire sur chaque partie.
6. Lisez *Examinez de plus près* pour que les élèves puissent mieux comprendre comment les tribunaux prennent des décisions eu égard à la garde de l'enfant. Assurez-vous d'examiner comment et quand s'appliquent les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants.
7. Demandez aux élèves de répondre aux questions dans la partie *Vous êtes le juge*. Discutez des réponses en salle de classe.
8. En groupes de quatre, demandez aux élèves de jouer le rôle d'avocat et faites un remue-méninge des arguments de chaque côté. Si vous préférez procéder à un procès simulé complet en droit de la famille, veuillez consulter le site Web du ROEJ (www.ojen.ca) pour trouver des troussees complètes de procès simulés et de ressources pour l'enseignant: *Gagner sa cause : Trousse d'audience simulée*.

Évaluations

1. Discussions en salle de classe
2. Feuille de travail *Vous êtes le juge*
3. Mini procès simulé

Ressources

Réseau ontarien d'éducation juridique
www.ojen.ca

1. Scénarios simulés de cause en droit de la famille.

2. Trousse de préparation de rôles de d'audience simulée en droit de la famille.
3. Trousse de bénévole du secteur de la justice pour une audience simulée en droit de la famille.
4. *Gagner sa cause : Trousse d'audience simulée.*

E-Laws (Loi sur le droit de la famille)

www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f03_e.htm

Ministère de la Justice (Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants)

www.justice.gc.ca/fr/pi/sup-pen/index.html

La cause de la pension alimentaire pour enfant contestée Scénario simulé en droit de la famille : Thomas c. Andrews

Document de l'élève

La grande question

Lorsque des parents se divorcent, ils conservent leurs obligations envers les enfants du mariage. Pour combien de temps et dans quelles circonstances, un parent devrait-il être tenu de payer la pension alimentaire pour enfant?

Description du scénario

1. Christopher Andrews et Stella Thomas ont été mariés pendant 5 ans. Ils ont eu une fille du nom de Sylvia. Leur mariage s'est terminé par un divorce lorsque Sylvia était âgée de 4 ans.
2. Dès que le divorce a été prononcé, Christopher s'est remarié avec une femme du nom de Maureen. Ils sont mariés depuis 14 ans et ont deux enfants, Ben âgé de 14 ans et Sam âgé de 12 ans. Christopher enseigne à Toronto et gagne 55 000 \$ par année. Maureen travaille comme caissière dans une épicerie et gagne 32 000 \$ par année.
3. Sylvia, la fille de Christopher issue de son premier mariage, a maintenant 18 ans et va commencer l'université en septembre. Elle est inscrite à plein temps à l'Université Ryerson.
4. Lorsque Christopher et Stella ont rompu, Sylvia était âgée de 4 ans. Au début, Christopher voyait Sylvia de temps à autre. Il était cependant toujours difficile pour eux de se parler et Sylvia disait souvent qu'elle ne voulait pas le voir. Lorsqu'elle a eu 8 ans, Sylvia ne voulait plus rien savoir de son père. Elle lui a envoyé une lettre lui disant qu'elle ne voulait plus le voir ni entendre parler de lui.
5. Christopher et Stella avaient une entente verbale selon laquelle Christopher verserait une pension alimentaire du montant de 100\$ par mois pour Sylvia. Il était fâché de devoir payer une pension alimentaire pour sa fille qui ne l'aimait pas et ne voulait pas le voir. Après que Sylvia lui ait écrit la lettre, Christopher était très blessé. Il a décidé de couper tous les liens

avec sa fille et a cessé de lui téléphoner.

6. Après la dissolution du mariage, Stella est retournée travailler mais avait du mal à gagner assez d'argent pour subvenir à ses propres besoins et à ceux de Sylvia. Elle a souffert de dépression, ce qui a rendu difficile la tâche de conserver un emploi pour une longue période. Aujourd'hui elle gagne un salaire de 38 000 \$ par année comme aide enseignante.
7. Stella fait une demande formelle de pension alimentaire pour son enfant. Elle veut que Christopher continue de payer une pension alimentaire pendant que Sylvia fréquente l'Université. Christopher est d'avis qu'il n'a plus à payer de pension maintenant que Sylvia a atteint l'âge de 18 ans. De plus, il croit que Sylvia a mis fin à leur relation lorsqu'elle était âgée de 8 ans (tel qu'indiqué dans la lettre qu'elle lui a écrit) et qu'elle ne devrait plus être considérée comme un «enfant du mariage».

Les questions en litige

1. Christopher est-il obligé de continuer de payer une pension alimentaire pour Sylvia pendant qu'elle fréquente l'université?
2. Est-ce que la lettre de Sylvia à son père écrite lorsqu'elle était âgée de 8 ans devrait avoir des conséquences sur leur relation parent-enfant?

La loi pertinente

Loi sur le droit de la famille

31. (1) Le père et la mère sont tenus de fournir des aliments à leur enfant non marié qui est mineur ou qui suit un programme d'études à temps plein, dans la mesure de leurs capacités.

(2) L'obligation prévue au paragraphe (1) ne s'applique pas à l'enfant de seize ans ou plus qui s'est soustrait à l'autorité parentale

Lignes directrices sur les pensions alimentaires

Montant de l'ordonnance alimentaire

3. (1) Sauf disposition contraire des présentes lignes directrices, le montant de l'ordonnance alimentaire à l'égard d'enfants mineurs est égal à la somme des montants suivants :

- a) le montant prévu dans la table applicable, selon le nombre d'enfants mineurs visés par l'ordonnance et le revenu de l'époux faisant l'objet de la demande;
- b) le cas échéant, le montant déterminé en application de l'article 7.

Enfant majeur

(2) Sauf disposition contraire des présentes lignes directrices, le montant de l'ordonnance alimentaire à l'égard d'un enfant majeur visé par l'ordonnance est :

- a) le montant déterminé en application des présentes lignes directrices comme si l'enfant était mineur;
- b) si le tribunal est d'avis que cette approche n'est pas indiquée, tout montant qu'il juge indiqué compte tenu des ressources, des besoins et, d'une façon générale, de la situation de l'enfant, ainsi que de la capacité financière de chaque époux de contribuer au soutien alimentaire de l'enfant.

Dépenses spéciales ou extraordinaires

7. (1) Le tribunal peut, sur demande de l'un des époux, prévoir dans l'ordonnance alimentaire une somme, qui peut être estimative, pour couvrir tout ou partie des frais ci-après, compte tenu de leur nécessité par rapport à l'intérêt de l'enfant et de leur caractère raisonnable par rapport aux ressources des époux et de l'enfant et aux habitudes de dépenses de la famille avant la séparation :

(...)

- e) les frais relatifs aux études postsecondaires;

Le point de vue de chacun

Avant que toute décision ne soit prise, on doit considérer la situation de toutes les personnes impliquées. Dans le cas présent, les personnes impliquées sont les suivantes :

1. Le parent ayant la garde : la mère (Stella)
2. Le parent n'ayant pas la garde : le père (Christopher)
3. L'enfant du mariage : leur fille (Sylvia)

Voici un bref résumé de la situation de chacune des personnes.

Stella Thomas (requérante)

1. Stella est âgée de 42 ans. Elle a la garde de l'enfant.
2. Sa fille Sylvia est issue de son mariage avec Christopher. Elle ne s'est jamais remariée et Sylvia est sa seule enfant.
3. Le mariage s'est terminé par un divorce il y a 14 ans parce que son mari n'était pas heureux. Cependant, elle l'aime encore.
4. Elle s'est battue pour élever sa fille et lui fournir tout ce dont elle avait besoin. Il lui est arrivé de se sentir seule et déprimée. Elle a essayé de caché ses sentiments à sa fille.
5. Elle n'a pas été en mesure de commencer une nouvelle relation depuis la fin de son mariage en 1994.
6. Elle est très fière de sa fille et de ce qu'elle a accompli. Elle est aussi heureuse qu'elle commence des études en cinéma à l'université. Sa fille a toujours aimé ce domaine et elle la supporte complètement.
7. Elle fait une demande pour obtenir une pension alimentaire parce qu'elle est d'avis que sa fille a besoin de soutien financier et elle ne peut pas la soutenir elle-même.
8. Depuis les 14 dernières années, elle reçoit 100 \$ par mois en pension alimentaire pour enfant, un montant sur lequel elle s'était entendue avec Christopher au moment du divorce. Si elle avait insisté pour aller devant le tribunal, selon les *Lignes directrices sur les pensions alimentaires* publiées par le gouvernement, elle aurait pu obtenir plus d'argent.

Christopher Andrews (intimé)

1. Christopher est âgé de 44 ans. Il est le parent n'ayant pas la garde.
2. Sa fille Sylvia est issue de son premier mariage avec Stella.
3. Le mariage s'est terminé par un divorce il y a 14 ans.
4. Christopher et Stella avaient une entente verbale selon laquelle il paierait 100 \$ par mois pour le soutien de Sylvia. Il a versé ces montants durant les 14 dernières années.
5. Il a eu deux enfants de son deuxième mariage. Il ne veut pas payer une pension alimentaire pour Sylvia, qui a mis fin à leur relation lorsqu'elle était âgée de 8 ans.
6. Il conteste la demande de Stella pour obtenir une pension alimentaire pour Sylvia pour ses années à l'université. Il est d'avis que Sylvia a cessé d'être un «enfant du mariage» pour les fins de la pension alimentaire lorsqu'elle a atteint l'âge de 8 ans et qu'elle lui a écrit une

lettre mettant fin à leur relation. Il croit également qu'il est ridicule d'aller à l'université pour étudier en cinéma. Il considère que Sylvia ne sera pas capable d'obtenir un emploi et de subvenir à ses besoins avec un tel diplôme.

7. Il ne connaît que très peu à propos de Sylvia, de ses points de vue et de ses besoins financiers. Il a entendu dire que Sylvie s'est méritée une bourse et qu'elle travaille comme serveuse. Il n'est pas convaincu qu'elle a besoin de son argent.
8. Il aimerait connaître sa fille mais il veut que ce soit à ses conditions. Elle devrait l'accepter pour ce qu'il est et comprendre qu'il a refait sa vie.

Sylvia Andrews (fille)

1. Sylvia est âgée de 18 ans et habite à Toronto avec sa mère Stella.
2. Elle est encore fâchée contre son père et elle se sent abandonnée par lui. Elle ne croit pas qu'il a fait beaucoup d'effort pour assumer son rôle de père. Par exemple, il ne retournait pas ses appels quand elle lui téléphonait et il annulait les visites qu'ils avaient planifiées.
3. Même si elle n'était âgée que de 4 ans, elle garde de vifs souvenirs du divorce de ses parents. Elle se souvient d'avoir entendu, durant des années, sa mère pleurer la nuit. Sa mère n'est jamais redevenue la même depuis le divorce et elle blâme son père pour cela.
4. Elle n'a jamais habité seule auparavant. Lorsqu'elle ira étudier à Ryerson, elle habitera en résidence et ce sera donc sa première expérience à habiter seule.
5. Malgré tout, elle a bien réussi à l'école. Elle s'est classée première de classe et s'est méritée une bourse de 2 000 \$ pour contribuer à payer ses frais de scolarité.
6. Elle travaille depuis un an comme serveuse dans un restaurant. Son salaire n'est pas élevé mais elle fait beaucoup d'argent en pourboires. L'année passée, son revenu comprenant les pourboires était de 10 000 \$.
7. Ses frais de scolarité à l'Université Ryerson seront de 5 278\$ par année. Les manuels et les fournitures vont coûter entre 1000 \$ et 1500 \$. Elle désire habiter en résidence avec sa meilleure amie Maria, qui étudiera aussi en cinéma. La résidence coûtera 3 986 \$ par année. Le plan alimentaire obligatoire coûte 2 500 \$ par année. Elle doit aussi payer pour le plan médical de Ryerson qui coûte de 190 \$ par année.
8. La totalité de ses frais pour l'année scolaire sera d'environ 15 654 \$.

Examiner de plus près

1. Les parents qui divorcent peuvent s'entendre sur la pension alimentaire pour enfant ou celle-ci peut être fixée par les tribunaux. Si les parents vont devant le tribunal pour obtenir une ordonnance de pension alimentaire, le tribunal doit avoir recours au *Lignes directrices* pour déterminer du montant (dans à peu près tous les cas). Les parents qui se sont entendus à l'amiable sur la pension alimentaire ne sont pas obligés d'appliquer les *Lignes directrices* s'ils ne veulent pas. Même si les parents ont conclu leur propre accord sans appliquer les *Lignes directrices sur les pensions alimentaires*, le juge peut modifier le montant plus tard et appliquer les *Lignes directrices* si une demande lui est présentée au tribunal.
2. Les montants énumérés dans le tableau de la page suivante s'appliquent à un enfant âgé de moins de 18 ans. Si une pension alimentaire est payable à un enfant *âgé de 18 ans ou plus*, le juge a le choix, selon les circonstances, d'ordonner à un parent de payer le montant indiqué par le tableau ou de choisir un autre montant plus convenable. Si le juge décide d'ordonner un montant différent de celui indiqué au tableau, il ou elle doit tenir compte des éléments suivants :
 - La capacité financière de chaque parent;
 - Le revenu du parent qui reçoit la pension alimentaire;
 - Les besoins et les ressources financières de l'enfant.
3. Alors que les montants indiqués au tableau constituent la plupart du temps le point de départ auxquels s'ajoutent les dépenses spéciales (comme les frais de scolarité pour l'éducation post secondaire), le tribunal peut aussi faire des exceptions et réduire le montant des paiements s'il détermine que le fardeau cause un préjudice au parent.
4. Le tableau montre les paiements mensuels établis par le gouvernement fédéral en 2009 pour la province d'Ontario. Pour obtenir la version la plus récente du tableau (ou pour consulter les tableaux des différentes provinces et des territoires du Canada), visitez le site Web du ministère de la Justice à l'adresse suivante : <http://www.justice.gc.ca/fr/pi/sup-pen/grl/pdfstab.html>

Ligne directrices sur les pensions alimentaires pour enfants

Revenu annuel	Un enfant
\$10,000	\$28
\$20,000	\$172
\$30,000	\$270
\$40,000	\$367
\$50,000	\$462
\$60,000	\$557
\$70,000	\$647

\$80,000	\$724
\$90,000	\$798
\$100,000	\$877

Vous êtes le juge

1. Selon vous, est-ce que la lettre écrite par Sylvia lorsqu'elle était âgée de 8 ans a mis fin à la relation avec son père? Expliquez votre réponse.

2. Quand Sylvia quittera la maison pour aller habiter en résidence, est-ce que ses parents devraient encore être responsables de subvenir à ses besoins? Ne pourrait-elle pas demeurer à la maison et prendre l'autobus? Qu'en pensez-vous?

3. Croyez-vous que Christopher devrait payer toutes les dépenses universitaires de Sylvia ou seulement une partie de celles-ci?

4. Christopher n'approuve pas du programme de cinéma auquel Sylvia est inscrite. S'il doit lui verser une pension alimentaire, devrait-il avoir son mot à dire au sujet des cours que choisit sa fille? Pourquoi?

5. Christopher devrait-il continuer de payer une pension alimentaire pour sa fille? Pourquoi?

6. Selon le tableau, quel est le montant déterminé par la loi que Christopher doit payer par mois?

7. Si Christopher doit continuer de payer, quel serait un montant équitable selon vous?
_____ par mois

8. Quels éléments avez-vous considéré pour arriver à ce montant?
